

Étaient présents : M. MATHEY, Maire, MM. BRUNETTA, DONTENVILLE, LARDIER, LABRUNE, Adjoint, MM GROSJEAN, BOUQUET, LEDRAPIER, DROIT, BUHR, Mmes MOREAU, ROMAGNOLI, MULLER, HOFF, POURCELOT, WELKLEN, BOUILLARD présente à 19h40.

Procuration : Mme BARAULT à M DONTENVILLE

Excusés : M CHEVRY, Mmes LE BALLEUR, BOUILLARD (jusqu'à 19h40)

Absents : MM ALMUEIS, GSCHWIND, Mme HACQUARD

M le Maire adresse ses félicitations à M BOUQUET pour la naissance de sa fille Héloïse.

### **I - Approbation du compte rendu de la réunion du 21/12/2009**

En l'absence de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### **II - Bâtiments- Urbanisation**

#### ***Domaine des Hespérides***

En introduction M le Maire informe le conseil municipal que c'est le cabinet Clerget qui a été retenu pour assurer la maîtrise d'oeuvre des VRD (Voies – Réseaux Divers) pour un montant de 14 985 € HT et la mission SPS (Sécurité Protection de la Santé) pour un montant de 750€ HT. L'avis d'appel à concurrence pour les travaux des VRD a été publié en début de semaine et les offres doivent être remises le 26/2 au plus tard.

Puis M BRUNETTA expose au conseil municipal les difficultés rencontrées pour l'obtention des différentes autorisations administratives relatives à l'aménagement du Domaine des Hespérides, en particulier :

#### a) Permis de construire des collectifs

il a été refusé provisoirement à cause du retard pris dans le permis d'aménager.

#### b) Permis d'aménager

Pour que le permis d'aménager qui a été déposé le 28/12/2009, soit validé par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires), il faut :

- localiser 2 aires de retournement aux extrémités des voies en impasse, ce qui a été fait
- indiquer une date d'achèvement des travaux de VRD.

Les travaux devraient durer 3 mois et demi mais les finitions ne seront réalisées qu'une fois les bâtiments construits, ce qui porte la fin des travaux à décembre 2011.

**Le conseil municipal s'engage à ce que les travaux de VRD soient terminés le 31/12/2011.**

#### c) Archéologie préventive

Avant de commencer les travaux de VRD, il a été imposé à la commune un diagnostic d'archéologie préventive que rien ne justifiait.

C'est l'INRAP (institut national de recherche d'archéologie préventive) qui est chargé de réaliser ce diagnostic qui, heureusement, va pouvoir se faire au mois de mars.

Une convention doit être signée avec cet organisme.

**Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le Domaine des Hespérides.**

#### d) Subvention DGE

Puis M le Maire reprend la parole pour informer le conseil municipal qu'il va déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement. Il rappelle que le 1/10/2009, le conseil municipal avait fixé à 450 000 € HT l'enveloppe financière destinée à l'aménagement des VRD du Domaine des Hespérides.

M le Maire présente le nouveau plan de financement de l'opération qui s'élève désormais à 420 000€ HT.

### **Le Conseil municipal**

- **approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**

| <b>DEPENSES</b>             |                     | <b>RECETTES</b>      |                |                        |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|----------------|------------------------|
| <b>Libellé des postes</b>   | <b>Montant H.T.</b> | <b>Détail</b>        | <b>Montant</b> | <b>Taux</b>            |
| <b>Etudes préliminaires</b> | <b>2750</b>         | <b>DGE</b>           | <b>40 000</b>  | <b>20% de 200 000€</b> |
| <b>Maîtrise d'oeuvre</b>    | <b>14 985</b>       | <b>Fonds propres</b> | <b>380 000</b> |                        |
| <b>Mission SPS</b>          | <b>750</b>          |                      |                |                        |
| <b>Travaux</b>              | <b>327013</b>       |                      |                |                        |
| <b>Dépenses imprévues</b>   | <b>74502</b>        | <b>total</b>         | <b>420 000</b> |                        |

- **sollicite une aide financière au titre de la D.G.E. des communes d'un montant de 40 000€**

### **M BRUNETTA énumère les autres travaux réalisés ou en cours :**

- Pose de grilles et balustrades aux fenêtres de la médiathèque pour empêcher les intrusions, à la suite du vol des ordinateurs.
- Remplacement du conduit de cheminée au Château Vermot
- Remplacement des gouttières à l'école maternelle rue des Frères Bouquet
- Pose de portillons interdisant l'accès à la plate forme de l'ancienne gare
- Réparation des escaliers de secours et du mur de l'école élémentaire 4 rue Pasteur

### **III- Cimetière**

M DONTENVILLE fait le compte rendu de la commission « forêt-environnement -cimetière » qui s'est réunie le 20/01/2010 et a examiné le règlement du cimetière qui date de 1999.

La commission y a apporté différentes modifications que M DONTENVILLE soumet à l'approbation du conseil municipal.

### **Le conseil municipal approuve ces modifications**

### **IV – Personnel**

M Le maire expose :

- suite au départ le 1/5/2010, d'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe qui sera en retraite le 2/7/2010 après avoir soldé divers congés, une réorganisation des services administratifs est en cours. Le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe Temps Complet (TC) doit être supprimé au 1/8/2010.

M le Maire propose la création au 1/5/2010 d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe TC. En effet, l'adjoint technique qui occupait le poste de concierge du CSE et assurait le ménage et les remplacements à la crèche peut intégrer le service administratif. Elle a une expérience professionnelle antérieure en secrétariat et s'est engagée, depuis un an, dans un parcours de formation professionnelle en rapport avec ses nouvelles fonctions.

Par ailleurs, M le Maire propose que le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 28h/semaine qu'elle occupait soit supprimé et remplacé, à compter du 1/5/2010, par :

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 15h/semaine pour le ménage et les remplacements à la crèche
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 20h/semaine pour la fonction de concierge du CSE, le ménage au Château Vermot et au Chalet (sauf la crèche) et la propreté du parc.

Les tâches de deux autres adjoints techniques qui effectuaient l'entretien de ces bâtiments seront réorganisées au niveau de la salle de sports et le contrat avec l'entreprise Derichebourg dénoncé.

Ces modifications n'entraîneront pas de charges supplémentaires pour la commune.

Le comité technique paritaire( CTP) doit être consulté.

**Le conseil municipal décide :**

**1 - de supprimer**

- le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe TC au 1/8/2010
- le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 28h/semaine au 1/5/2010

**2 - de créer au 1/5/2010**

- un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe TC.
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 15h/semaine
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 20h/semaine

**V- Questions diverses**

1 - Convention avec les Francas pour le CLSH (centre loisirs sans hébergement)

M le Maire propose de renouveler la convention avec les Francas et de fixer le montant de la participation communale pour les vacances de février à 0,90€/heure -enfant (soit 6,29 € journée-enfant comme en 2009).

**Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec les Francas du Territoire de Belfort et fixe à 0,90€/heure-enfant le montant de la participation communale pour les vacances de février .**

2 - Don au peuple haïtien

M le Maire propose d'accorder un don de 1000€ au peuple haïtien par l'intermédiaire du Centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

**Avis favorable**

3 - Subvention Collectif Résistance et Déportation

M le Maire propose d'accorder une subvention de 110 € au Collectif Résistance et Déportation suite à leur demande pour l'achat de livres destinés à récompenser les lauréats du concours.

**Avis favorable**

4 - Subvention au CCAS

Pour permettre au CCAS de fonctionner avant le vote du budget, le maire propose de verser une avance sur subvention de 10 000 €.

**Avis favorable**

--

Avant de terminer la séance, M le Maire donne une information quant à l'éboulement du mur rue Courtot : deux expertises ont déjà eu lieu, et M le maire doit revoir les propriétaires du mur la semaine prochaine avant de prendre un arrêté de péril.

Il précise les prochaines dates de réunions P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) :

- le 23/02 à 9 h 30 à la Mairie avec les personnes publiques associées au sujet du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et Développement Durable).
- le 15/03 à 19 h 30 au Château Vermot en réunion publique

M LABRUNE donne une information sur l'association de motards « une rose, un espoir » qui œuvre pour recueillir des fonds pour la lutte contre le cancer. Elle sera présente sur la commune les 24 et 25 avril prochains.

La revue municipale sera disponible à partir de la semaine prochaine.

En Mairie, le 12 janvier 2010

Le Maire

J. C. MATHEY

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>  
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.